

RÈGLEMENT OFFRE NOUVEAUX CLIENTS - BACK TO BUSINESS

ARTICLE 1 – Société organisatrice

La société CENPAC, S.A.S au capital de 13 821 892 € – RCS Pontoise B 652 051 830 – dont le siège social est situé au 161-165 rue de la Belle Étoile – Bât. 1A – ZI PARIS NORD II – 95700 Roissy-en-France.

ARTICLE 2 – Cible et éligibilité

L'opération est valable pour toute commande passée sur le site cenpac.fr.

La participation est strictement réservée aux professionnels implantés en France métropolitaine (Corse comprise) effectuant leur toute première commande sur le site cenpac.fr.

Cette offre s'adresse exclusivement aux nouveaux clients web, y compris les professionnels déjà clients Cenpac n'ayant jamais passé de commande sur le site internet auparavant.

ARTICLE 3 – Modalités de participation et conditions de l'offre

Pour bénéficier de l'offre de bienvenue, le participant doit respecter les conditions suivantes :

1. Se rendre sur le site cenpac.fr.
2. Créer un compte ou activer son compte client sur cenpac.fr.
3. Effectuer une première commande web.
4. Saisir le code promotionnel KBENT26 dans le champ prévu à cet effet lors de la validation du panier.

Conditions d'application :

- L'offre est limitée à une seule utilisation par compte client (adresse e-mail unique / numéro de SIRET).

- La remise n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours, prix barrés ou conditions tarifaires spécifiques négociées.

ARTICLE 4 – Dotation et réductions

L'offre comprend :

- Une remise immédiate de 20 % appliquée sur le montant total Hors Taxes (HT) des articles éligibles du panier dès la saisie du code KBENT26.
- Un bento (boîte repas) offert, ajouté à la commande lors de la saisie valide du code promotionnel (dans la limite des stocks disponibles).
- La gratuité des frais de port (livraison standard en France métropolitaine), dès lors que le montant de la commande atteint un seuil minimum de 300 € HT (hors frais de port).

Aucune contrepartie en espèces, échange ou remboursement de la dotation ou de la remise ne pourra être exigé.

ARTICLE 5 – Retours et annulation

En cas d'annulation de la commande ou de retour partiel d'articles faisant repasser le montant total de la commande sous le seuil d'éligibilité des 300 € HT pour la gratuité des frais de port, ces derniers pourront être réappliqués. En cas de retour total de la commande, la dotation offerte (bento) devra être restituée à la société CENPAC ou sera facturée à sa valeur commerciale.

ARTICLE 6 – Conformité et Loi Sapin 2

Conformément aux dispositions de la Loi Sapin 2, il appartient à chaque participant de s'assurer que l'acceptation de la dotation offerte est en conformité avec les règles internes de sa propre société ainsi qu'avec sa politique de cadeaux et avantages en vigueur. La société CENPAC décline toute responsabilité dans le cas où l'acceptation de cette dotation entrerait en infraction avec les codes de conduite ou chartes éthiques applicables au sein de l'entreprise du participant.

ARTICLE 7 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont nécessaires à la gestion de la commande et de l'offre promotionnelle. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leur

ARTICLE 1 – Société organisatrice

La société CENPAC, S.A.S au capital de 13 821 892 € – RCS Pontoise B 652 051 830 – dont le siège social est situé au 161-165 rue de la Belle Étoile – Bât. 1A – ZI PARIS NORD II – 95700 Roissy-en-France.

ARTICLE 2 – Cible et éligibilité

L'opération est valable pour toute commande passée sur le site cenpac.fr.

La participation est strictement réservée aux professionnels implantés en France métropolitaine (Corse comprise) effectuant leur toute première commande sur le site cenpac.fr.

Cette offre s'adresse exclusivement aux nouveaux clients web, y compris les professionnels déjà clients Cenpac n'ayant jamais passé de commande sur le site internet auparavant.

ARTICLE 3 – Modalités de participation et conditions de l'offre

Pour bénéficier de l'offre de bienvenue, le participant doit respecter les conditions suivantes :

Se rendre sur le site cenpac.fr.

Créer un compte ou activer son compte client sur cenpac.fr.

Effectuer une première commande web.

Saisir le code promotionnel KBENT26 dans le champ prévu à cet effet lors de la validation du panier.

Conditions d'application :

L'offre est limitée à une seule utilisation par compte client (adresse e-mail unique / numéro de SIRET).

La remise n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours, prix barrés ou conditions tarifaires spécifiques négociées.

ARTICLE 4 – Dotation et réductions

L'offre comprend :

Une remise immédiate de 20 % appliquée sur le montant total Hors Taxes (HT) des articles éligibles du panier dès la saisie du code KBENT26.

Un bento (boîte repas) offert, ajouté à la commande lors de la saisie valide du code promotionnel (dans la limite des stocks disponibles).

La gratuité des frais de port (livraison standard en France métropolitaine), dès lors que le montant de la commande atteint un seuil minimum de 300 € HT (hors frais de port).

Aucune contrepartie en espèces, échange ou remboursement de la dotation ou de la remise ne pourra être exigé.

ARTICLE 5 – Retours et annulation

En cas d'annulation de la commande ou de retour partiel d'articles faisant repasser le montant total de la commande sous le seuil d'éligibilité des 300 € HT pour la gratuité des frais de port, ces derniers pourront être réappliqués. En cas de retour total de la commande, la dotation offerte (bento) devra être restituée à la société CENPAC ou sera facturée à sa valeur commerciale.

ARTICLE 6 – Conformité et Loi Sapin 2

Conformément aux dispositions de la Loi Sapin 2, il appartient à chaque participant de s'assurer que l'acceptation de la dotation offerte est en conformité avec les règles internes de sa propre société ainsi qu'avec sa politique de cadeaux et avantages en vigueur. La société CENPAC décline toute responsabilité dans le cas où l'acceptation de cette dotation entrerait en infraction avec les codes de conduite ou chartes éthiques applicables au sein de l'entreprise du participant.

ARTICLE 7 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont nécessaires à la gestion de la commande et de l'offre promotionnelle. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en écrivant à : dpo@cenpac.fr.

ARTICLE 8 – Acceptation du règlement

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site cenpac.fr.rs données en écrivant à : dpo@cenpac.fr.

ARTICLE 8 – Acceptation du règlement

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site cenpac.fr.